



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN LE 31 MAI 2023 À 19 H. FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE RAYMOND LAVOIE, MAIRE.

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie

Madame Huguette Tremblay
Monsieur Yvon Gauthier

Sont absents

Madame Laurence Martel
Monsieur Yves Boulianne

Secrétaire d'assemblée :

Madame Annik Girard, greffière-trésorière adjointe.

2023/05-24

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Tel que prévu par la Loi, l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

2023/05-25

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2023/05-26

ACHAT D'UNE EXCAVATRICE SUR ROUES

CONSIDÉRANT la résolution 2023/05-19;

CONSIDÉRANT QU'en plus de l'achat prévu d'un chargeur neuf, la municipalité désire s'équiper d'une excavatrice sur roues usagée afin de combler ses besoins en voirie;

IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER l'achat d'une excavatrice sur roues usagée M316C vendue par Toromont Industries Ltd au coût de 75 000 \$ (plus taxes applicables) payé à même le surplus accumulé;

D'AUTORISER Annik Girard, greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Ragueneau tous les documents relatifs à cet achat;

D'ASSUMER les frais d'inspection TA2.

2023/05-27

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions.



No de résolution
ou annotation

2023/05-28

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 05.

Maire

Greffière-trésorière adjointe

Je, Raymond Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.